

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	37	44

N° 252/2018

OBJET : Remplacement d'un représentant suppléant au PETR du Pays Sud Toulousain

L'an deux mille dix-huit et le 4 décembre à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 27 novembre 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Cathy HOAREAU, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Geneviève PAUBERT, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Joël CAZAJUS, Gilles COMBES, Michel COURTIADÉ, Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN, Régis GRANGE, René MARCHAND, Serge MARQUIER, Joël MASSACRIER, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATION : M^{me} Nadine BARRE donne procuration à M. Philippe FOURMENTIN, M. Patrick CASTRO à Mme Annick MELINAT, M. Serge DEJEAN à M. Jean-Claude ROUANE, M. Serge DEMANGE à M. Bernard TISSEIRE, Mme Hélène JOACHIM à M. Floréal MUNOZ, M. Franck MUNIGLIA à Mme Céline GABRIEL, Mme Sabine PARACHE à Mme Nadia ESTANG.

ABSENTS : Madame Pierrette HENDRICK, Messieurs Jean CHENIN, Jean DELCASSE, Patrick LACAMPAGNE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

M. Wilfrid PASQUET a été nommé secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du PETR du Pays du Sud Toulousain ;

Considérant que les statuts du PETR du Pays du Sud Toulousain prévoient que le nombre de sièges au sein du comité syndical est de 42 dont 14 pour la communauté de communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais ;

Considérant que les représentants peuvent être désignés parmi les membres du conseil communautaire ainsi que parmi les conseillers municipaux des communes membres en application des articles L5211-1 et L2121-22 du CGCT ;

Vu la délibération n° 251/2018 approuvant l'élection de M. Pascal TATIBOUET en qualité de représentant titulaire de la CCBA au PETR du Pays Sud Toulousain,

Monsieur le Président indique qu'il convient de procéder à son remplacement en tant que représentant suppléant.

Il précise que le vote doit avoir lieu au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue.

Madame Danielle TENSA se porte candidate.

Considérant l'exposé ci-dessus et les résultats des votes, le conseil communautaire

APPROUVE le remplacement de Monsieur Pascal TATIBOUET par Madame Danielle TENSA en qualité de représentant suppléant de la CCBA au sein du PETR du Pays du Sud Toulousain.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS